



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Redevance

Question écrite n° 48391

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les propositions faites en juillet dernier de modifier le barème de la redevance audiovisuelle appliquée aux hôteliers dans le cadre des orientations retenues par le Gouvernement pour la politique du tourisme. Il avait été notamment prévu que, à compter du 1er janvier 1997, les petits hôtels ne paieraient qu'une seule redevance pour les dix premiers postes de télévision. Il lui demande de bien vouloir préciser si cette proposition a été retenue et si elle a été mise en application.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48391

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 753